



PROGRAMME DU D.U. DROIT FUNERAIRE

Organisation :

4 Unités d'enseignement (en cours magistraux)

UE 1 : 10 heures

UE 2 : 32 heures

UE 3 : 32 heures

UE 4 : 16 heures (optionnel)

Soit : 90 heures CM (hors examens)

Unité d'enseignement 1- Les fondamentaux du droit funéraire (10 heures)

1- Présentation du droit funéraire (2 heures)

2- Les services publics (1 heure)

3- La police administrative (2 heures)

4- Le domaine public (2 heures)

5- Les actes administratifs (1 heure)

6- Le droit des personnes : le statut du corps décédé (1 heure)

7- Méthodologie (1 heure)

Unité d'enseignement 2- Les opérations funéraires (32 heures)

2.1-Le service des pompes funèbres (10 heures)

1- La réglementation nationale et locale des pompes funèbres (2 heures)

2- Le service intérieur des pompes funèbres et le service libre (1 heure)

3- Le service extérieur des pompes funèbres : définition, prestations légales, modes de gestion (libre concurrence, régie, gestion privée et gestion publique) (3 heures)

4- L'habilitation préfectorale : définition, conditions de délivrance et de retrait, champ d'application, sanctions (2 heures)

5- Les diplômes : les obligations posées par loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et ses textes d'application (2 heures)

2.2- Les opérations funéraires préalables à l'inhumation et à la crémation (11 heures)

1- Constat et déclaration de décès : certificat médical de décès, déclaration de décès, l'acte de décès (3 heures)

2- Les autorisations administratives préalables (2 heures)

- 3- Les opérations funéraires facultatives (2 heures)
- 4- Le transport de corps (2 heures)
- 5- Les problèmes médicaux légaux (2 heures)

2-3- L'organisation des funérailles (5 heures)

- 1- L'expression de la volonté du défunt (3 heures)
- 2- La désignation de la personne ayant qualité pour organiser les funérailles (2 heures)

2.4- Les procédures d'exhumation (6 heures)

- 1- Les règles relatives aux exhumations (2,5 heures)
- 2- La procédure réglementaire d'exhumation (2,5 heures)
- 3- L'ossuaire (1 heure)

Unité d'enseignement 3 - Cimetières et sépultures (32 heures)

3.1- L'inhumation hors espace concédé (7 heures)

- 1- Le droit à inhumation et le droit à la sépulture (1 heure)
- 2- L'inhumation en terrain commun (1 heure)
- 3- Caractéristiques et régime juridique de la sépulture (2 heures)
- 4- L'inhumation des personnes dépourvues de ressources (1 heure)
- 5- L'inhumation en propriété privée (1 heure)
- 6- Autres inhumations et traitements du corps du mort (1 heure)

3.2- L'inhumation en espace concédé (9 heures)

- 1- La création des concessions (3 heures)
- 2- La reprise des concessions funéraires (2 heures)
- 3- Les droits et obligations du concessionnaire (2 heures)
- 4- La transmission des concessions (2 heures)

3-3- La crémation (7 heures)

- 1- Le développement du recours à la crémation et des équipements nécessaires (3 heures)

2- Formalités administratives de la crémation (1 heure)

3- La reconnaissance d'un statut juridique aux cendres et le régime juridique des urnes et des concessions cinéraires et leur destination (2 heures)

4- Le site cinéraire géré par la commune : l'espace de dispersion et l'équipement de recueillement (1 heure)

3-4- L'organisation et la gestion du cimetière (9 heures)

1- Le cimetière (2 heures)

2- L'environnement juridique du cimetière (4 heures)

3- Police des funérailles et des lieux de sépulture (3 heures)

Unité d'enseignement 4 – Les contentieux funéraires (16 heures)

1- Le contentieux judiciaire (8 heures)

2- Le contentieux administratif (8 heures)